

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres	
En exercice	10
Présents	6
Votants	10
Date de la convocation	
15 septembre 2025	

Le vendredi 19 septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane SCARAFAGIO, Maire.

Présents : Stéphane SCARAFAGIO, Françoise PONS, Marie-Emmanuelle MARGARON, Laurent PASCAL, Georges PONS, Gérard FACHE

Excusés : Erwan FAURE (pouvoir à Stéphane SCARAFAGIO), Joris BAYARD (pouvoir à Gérard FACHE), Loïc VERCHERE (pouvoir à Laurent PASCAL), Yves LAGRANGE (pouvoir à Françoise PONS)

Secrétaire de séance : Marie-Emmanuelle MARGARON

Quorum au cours de la séance	Présents	Nombre de votants
Délibérations n° 2025-34 à 2025-40	6	10

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de séance du 9 juillet 2025. L'ordre du jour est ensuite abordé.

Objet : N° 34 – Signature du bail de chasse avec la société de chasse

Monsieur le Maire rappelle que le bail de chasse qui avait été signé avec la société de chasse Le Chamois de Crévoux est arrivé à son terme. Il convient donc de le renouveler pour une période de 50 années consécutives, soit jusqu'au 28 février 2075. Monsieur le Maire donne lecture des termes du bail. Il demande au conseil municipal l'autorisation de le signer.

Vote : 10 voix pour

Objet : N° 35 – Signature avec TE05 de la convention de servitude pour l'enfouissement des réseaux du poste BT à Pra Vesqua

Territoire d'Energie 05 doit intervenir sur les réseaux BT de Pra Vesqua afin d'y implanter deux coffrets électriques en saillie avec remontées de câbles dans le coffret et y établir deux canalisations souterraines sur une longueur totale de deux mètres. La parcelle concernée, E1710, appartient à la Commune et il est nécessaire d'établir une convention de servitude de passage. Celle-ci est conclue à titre gratuit. Monsieur le Maire donne lecture des termes de la convention. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à la signer.

Vote : 10 voix pour

Objet : N° 36 – Travaux du foyer nordique – Maintien des retenues de garanties

La Commune avait fait procéder aux travaux de requalification du bâtiment pour le foyer de ski de fond en 2017. Les travaux ont été terminés en 2019, mais de nombreuses malfaçons avaient été mises en évidence dès 2020. Un courrier en RAR avait été adressé au maître d'œuvre le 25 février 2020 lui demandant de faire procéder à la correction de ces malfaçons qui n'ont pas été résolues.

La prescription quadriennale étant arrivée à terme, Monsieur le Maire propose de ne pas lever les retenues de garantie des entreprises suivantes :

OCAL.....	1 544.72 €
Spinelli	700 €
Caveglia et Marchetto.....	111.15 €
Esclapez André et fils	52.72 €

Soit un total de 2 408.59 € à imputer en recettes au compte budgétaire 7588

Vote : 10 voix pour

Objet : N° 37 – Coupe de bois complémentaire dans la parcelle forestière n°20

La partie supérieure de la parcelle forestière n°20 était jusqu'à présent classée hors sylviculture et non prévue à l'aménagement forestier car elle était inaccessible. Cependant, l'exploitation forestière faite à proximité avec la création de nouvelles pistes de débardage du côté de la commune de Saint Sauveur rend son exploitation désormais possible avec un prolongement des pistes sur Crévoux. Ce prolongement se fera sur 1 à 2 km.

La coupe de bois proposée est une coupe d'amélioration par éclaircie avec la possibilité de prélever environ 1000 m3 sur 20 hectares.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver cet état d'assiette complémentaire au titre de l'exercice 2026 et d'autoriser l'ouverture des pistes forestières indispensables à l'exploitation de la coupe.

Vote : 10 voix pour

Objet : N° 38 – Fixation des tarifs de location du matériel de ski de fond pour la saison 2025-2026

Chaque année, le Conseil municipal doit délibérer sur les tarifs de location du matériel de ski de fond. Monsieur le Maire propose de ne pas les augmenter pour la prochaine saison. Ils seront donc les suivants :

	1/2 journée	Journée	Semaine (6 jours)
SKI DE FOND ADULTE			
Equipement complet	10,00 €	14,00 €	65,00 €
Skis	7,50 €	9,00 €	40,00 €
Chaussures	6,00 €	8,00 €	36,00 €
SKI DE FOND ENFANT			
Equipement complet	8,50 €	10,50 €	50,00 €
Skis	6,50 €	7,00 €	33,50 €
Chaussures	4,00 €	4,50 €	24,00 €
SKATING ADULTE			
Equipement complet	13,00 €	19,00 €	87,00 €
Skis	9,00 €	13,00 €	60,00 €
Chaussures	6,00 €	8,00 €	38,00 €

SKATING ENFANT			
Equipelement complet	11,00 €	14,50 €	70,00 €
Skis	8,00 €	9,50 €	45,00 €
Chaussures	4,50 €	5,00 €	22,00 €
RAQUETTE	6,00 €	9,00 €	/
LUGE	3,00 €	/	/

Pour les locations aux collectivités et aux écoles : remise de 20 % sur les tarifs ci-dessus

Pour les locations de groupe (à partir de 10 personnes) : une proposition sera faite sur devis avec une remise de 10 % sur le tarif journée uniquement.

Vote : 10 voix pour

Objet : N° 39 – Fixation des tarifs de la redevance d'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond, des activités nordiques et des loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin pour la saison 2025-2026

Chaque année, le Conseil municipal doit délibérer sur les tarifs de la redevance applicable aux usagers du domaine nordique de Crévoux pour la saison 2025-2026, sur la base des propositions tarifaires émises par l'association Nordic Alpes du Sud. Ces tarifs sont les suivants :

Titres réciprocitaires France (Nordic France)	
Nordic Pass National Saison Adulte (plus de 16 ans)	250,00 €
Nordic Pass National Saison Adulte Primeur*	210,00 €
Nordic Pass National Saison Jeune (à partir de 5 ans à 15 ans révolus)	92,00 €
Nordic Pass National Saison Jeune Primeur* (à partir de 5 ans à 15 ans révolus)	77,00 €
Titres réciprocitaires Alpes du Sud (Nordic Alpes du Sud)	
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte	200,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte Primeur*	140,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Jeune	85,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Jeune Primeur* (à partir de 5 ans à 15 ans révolus)	70,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Sénior (74 ans révolus jusqu'à 79 ans révolus)	140,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Sénior Primeur* (74 ans révolus jusqu'à 79 ans révolus)	100,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte	75,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune	48,00 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte (2 personnes et plus)	65 € / pers
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune (2 personnes et plus, tarif par personne)	38 € / pers
Contributions Obligatoires activités hors ski	
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond) Alpes du Sud – Journée - Adulte	5,00 €
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond) Alpes du Sud – Semaine - Adulte	15,00 €
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond) Alpes du Sud – Saison - Adulte	45,00 €
Titres à validité locale - Domaine de Crévoux La Chalp	

Nordic Pass Saison Site Adulte	103,00 €
Nordic Pass Saison Site Adulte Primeur (vente du 01/10/2025 au 15/11/2025)	79,00 €
Nordic Pass Saison Jeune (moins 16 ans)	60,00 €
Nordic Pass Saison Jeune saison jeune Primeur*	50,00 €
Nordic Pass Journée Adulte	15,00 €
Nordic Pass Journée Jeune (à partir de 5 ans à 15 ans révolus)	8,50 €
Nordic Pass 3h Adulte	12,00 €
Nordic Pass 3h Jeune (à partir de 5 ans à 15 ans révolus)	7,00 €
Nordic Pass Journée Duo	26,00 €
Nordic Journée Tribu (10 mini, par pers)	10,00 €
Nordic Pass 2 jours consécutifs adulte	26,00 €
Nordic Pass 2 jours consécutifs jeune (à partir de 5 ans à 15 ans révolus)	13,00 €
Contributions Obligatoires activités hors ski	
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond) – Journée - Adulte	3,00 €
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond) – Semaine - Adulte	9,00 €
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond) – Saison - Adulte	29,00 €
Scolaire	
3€/ séance / élèves et accompagnateurs	
Produit hors-redevance	
Cartes RFID	3,00 €

Dans le cadre de conventions spécifiques avec Nordic Alpes du Sud, bénéficient de tarifs préférentiels :

- Les jeunes licenciés des clubs de ski nordique affilié au Comité Ski Alpes Provence : tarif 15€ / jeune de 10 à 19 ans et gratuit pour les moins de 10 ans plus 20 € de frais de dossier par club.
- Les établissements et autres associations ayant conventionné : tarif 20€ / personne plus frais de dossier 20 € par entité.
- Les établissements dits « tour-operators » sur des Nordic Pass Alpes du Sud Adulte 1/2/3j non consécutifs : tarifs 15 € / 27 € / 38 €.

Sont exonérés de la redevance :

- Les enfants de moins de 5 ans (jusqu'à 4 ans révolus) - pas de titre spécifique - sur les départements des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes.
- Les scolaires du groupement scolaire St André d'Embrun / Crévoux sur le domaine nordique de Crévoux, dans le cadre leurs activités scolaires.
- Les enfants de moins de 6 ans (5 ans révolus) sur le domaine nordique de Crévoux.
- Les séniors de plus de 80 ans sur présentation d'un justificatif et en délivrance locale uniquement.
- Les séniors de plus de 75 ans sur présentation d'un justificatif sur le domaine nordique de Crévoux.
- Les possesseurs des titres annuels nationaux émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France.
- Les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % (pas de titre spécifique).

La prévente aura lieu du 1^{er} octobre 2025 au 15 novembre 2025. Une autre opération promotionnelle décidée est prévue le 6 décembre 2025. La saison débutera le samedi 20 décembre 2025 pour se terminer le dimanche 29 mars 2026. Si les conditions d'enneigement le permettent, la pré-ouverture du domaine sera faite les week-end des 6 et 7 décembre 2025 et des 13 et 14 décembre 2025. Le domaine sera fermé du 8 au 12 décembre 2025

Vote : 10 voix pour

Objet : N° 40 – Réparation du Pont du Crachet – Demande de subvention auprès du Département au titre des travaux d'urgence

Le Pont du Crachet présente de nombreux désordres structurels et dégradations pouvant porter atteinte à sa solidité et, de ce fait, à la sécurité des personnes l'empruntant. En effet, ce pont est un point de passage très important pour l'ensemble des randonneurs (piétons comme cyclistes), et particulièrement pour les skieurs pratiquant l'activité de ski nordique. C'est également un pont important pour la circulation des véhicules autorisés.

Il est urgent de procéder à sa réparation afin d'assurer la sécurité avant le début de la saison d'hiver. Le coût a été estimé à 54 597 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du département au titre des travaux d'urgence. Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	54 597.00 €	Département (50 %)	27 298.50 €
		Commune (50 %)	27 298.50 €
TOTAL	54 597.00 €		54 597.00 €
		TVA à la charge de la Commune	10 919.40 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département au titre des travaux d'urgence et de signer tous les actes y afférant.

Vote : 10 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

Gérard FACHE propose que la plaque des glaciéristes soit fixée sur le rocher où ils sont tombés. L'employé communal sera chargé de faire des photos à transmettre aux familles. Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

Une demande sera faite à INEO et au SYEP pour modifier l'heure d'éclairage au niveau de l'arrêt de bus des scolaires car l'éclairage est trop tardif par rapport aux horaires de transports.

Françoise PONS et Marie MARGARON relatent leur dernière entrevue avec Natura 2000 et la Fédération de Pêche au sujet de la mare de Praveyral (le but est de rénover la mare pour qu'elle reste un réservoir de biodiversité) et de l'adoux de la Chalp (dont le nom sera Adoux de la Pouzette). Des panneaux explicatifs et pédagogiques seront installés sur les mares et adoux. Les travaux de l'adoux débiteront ce lundi 29 septembre pour une durée de 2 ou 3 jours.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire
Stéphane SCARAFAGIO



La secrétaire de séance
Marie-Emmanuelle MARGARON

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Marie-Emmanuelle MARGARON.